

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 132

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Avant la signature, les représentants du personnel des sociétés mentionnées aux articles 44 A, 44, 45 A et 45 rendent un avis public sur le projet de convention stratégique pluriannuelle entre l'État et la société France Médias, ainsi que sur l'exécution annuelle de celle-ci. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure l'avis des représentants du personnel de l'audiovisuel public dans la phase de consultation précédant l'établissement de la convention stratégique pluriannuelle entre l'État et la société France Médias.